

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
ANNÉE 2023**

MAIRE :

Rémunération :	6703.79\$
Allocation des dépenses :	3357.33\$
Total annuel :	10061.12\$

CONSEILLER :

Rémunération :	2237.72\$
Allocation des dépenses :	1119.13\$
Total annuel :	3356.85\$

Sainte-Félicité, ce 23^e jour de janvier 2023.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Greffier-trésorier